

NOTE

DESTINATAIRE : Tous les employés du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique

EXPÉDITEUR : Josée Dumouchel
Directrice des Services des ressources humaines

DATE : Lundi, 31 octobre 2016

OBJET : Affichage de postes pour le personnel de soutien administratif, technique et paratechnique

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective 2015-2020 du personnel de soutien (S3-CSQ) nous vous informons par la présente d'une modification en lien avec la clause 7-1.12 pour l'affichage des postes pour le personnel de soutien administratif, technique et paratechnique de la commission scolaire.

Les nouvelles dispositions de la convention collective prévoient que les avis d'affichage doivent être affichés sur le [site WEB](#) de la commission scolaire. La commission scolaire a un an du moment de la signature de la convention collective pour implanter le changement et ainsi se conformer aux nouvelles dispositions de la convention collective. Nous vous avisons donc que ce changement prendra effet au retour de la période des fêtes, soit le 9 janvier 2017.

En effet, les avis d'affichage ne seront plus envoyés dans les écoles pour affichage sur les babillards prévus à cet effet dans vos établissements. Les avis d'affichage seront dorénavant accessibles dans l'intranet de la commission sous la rubrique : [mes communautés/affichage interne](#). Un courriel sera également envoyé à tous les salariés de l'unité d'accréditation afin de les aviser qu'un affichage est en vigueur. Les salariés des autres unités d'accréditation pourront également consulter les avis d'affichage s'ils le souhaitent en accédant au site intranet de la commission sous la même rubrique.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec les techniciennes en administration mesdames Claudia Cianculli, au poste 19839 ou Stéphanie Pruneau, au poste 19840.